

S'installer? Se former!
Quoi? Qui? Quand?



S'informer

Qu'il s'agisse d'un rapide déclic ou d'un long processus, le projet d'installation est toujours un grand moment d'exaltation !

C'est le moment de voguer à travers notre campagne, de **visites de fermes en stages d'immersion**, afin d'y découvrir ce qu'est réellement le métier de paysan-ne.

Ces visites confirment votre envie d'agriculture ? Vient alors le labyrinthe administratif du parcours à l'installation. N'ayez crainte! L'horizon vous paraîtra soudain plus clair après une présentation du parcours par le **PAI**⁽¹⁾ et lors des cafés installation.

Le **PPP**⁽²⁾ vous permettra de préciser vos besoins en formation.

Des rencontres collectives (formations courtes, **Cafés Installation-Transmission**) à l'**Accompagnement individuel**, vous aurez de multiples occasions de mieux comprendre ce qu'implique une installation agricole, d'affiner vos choix, de rencontrer vos collègues et de créer des synergies.

Se former

Une expérience de terrain serait bienvenue ? **Stage ou salariat** vous permettent d'éprouver le métier sur des périodes plus ou moins longues.

Pratiquer

Encore hésitant-e ? Les investissements vous refroidissent ? Les **Espaces-Tests Agricoles** vous permettent de vous lancer en conditions sécurisées et réversibles.

Déjà installé-e ? Vous faites face à des imprévus ou des difficultés inattendues ? Bénéficiez de l'expérience des ancien-nes du réseau grâce au dispositif **Maîtrise des Pratiques**. L'expérience, on vous la partage!

A l'issue de ce parcours riche de rencontres et de découvertes, vous serez enfin prêt-e à exercer ce métier à la fois passionnant et complexe.

Pour autant, le voyage ne s'arrête pas là, nos réseaux s'attellent à tisser inlassablement des liens solidaires entre nous tous-tes : paysan-nes et porteur-euse-s de projet, ancien-nes et jeunes, de toutes filières !

(1) Point Accueil Installation - (2) Plan de Professionnalisation Personnalisé

S'informer

Réseau de fermes

Ces fermes ouvrent régulièrement leurs portes aux porteur.euse.s de projet. En partageant leur expérience et leurs savoirs, elles vous aident à construire ou à affiner votre projet.

Contacts : Terre de Liens, Vienne Agrobio, CIVAM, ADEAR Terre Mer, Champs du Partage

Répertoire des savoirs-faire paysans :

www.savoirfairepaysans.fr

Une plateforme pour cultiver votre projet paysan : www.passerellepaysannes.fr

Point Accueil Installation Transmission

Porte d'entrée obligatoire au parcours à l'installation, aidée ou non, ce 1er rendez-vous vous permet de connaître toutes les étapes du parcours à l'installation, ses démarches et les structures qui peuvent vous accompagner.

Contact PAIT : Chambre d'Agriculture 86

Rendez-vous PPP

Ce rendez-vous "Plan de Professionnalisation Personnalisé", (entretien d'1h30 avec 2 conseiller.e-re.s de votre choix) fait suite au passage au PAIT. L'objectif est d'identifier les compétences à acquérir pour votre installation et vous préconiser des formations. Cette étape est obligatoire pour être éligible au fond de formation VIVEA. La 2ème étape du PPP est le stage 21h. Cette formation de 3 jours vise à maîtriser les enjeux de l'installation en agriculture.

Contacts : Vienne Agrobio, CIVAM du Haut Bocage

Café installation et transmission

Les Cafés installation-transmission et Cafés-rencontres abordent des thématiques en lien avec l'installation (foncier, statuts, permis de construire, etc.) et la transmission, de manière collective et conviviale : l'occasion de poser toutes vos questions sur la thématique concernée et d'échanger avec d'autres porteur.euse.s de projet, des paysans et paysannes plus expérimenté.e.s et des experts du monde agricole.

Contact : ADEAR Terre Mer

Accompagnement individuel

De l'émergence de vos projets jusqu'au montage de vos Plan d'Entreprise (chiffage économique) et dépôt Dotation Nouveaux Jeunes Agriculteurs (DNJA), vous pouvez être accompagné.es individuellement.

Contact : ADEAR Terre Mer

S'installer en Bio

Une expertise terrain, un point sur les aspects réglementaires, administratifs et financiers du passage en bio et une simulation technico-économique peuvent vous être proposés.

Contact : Vienne Agrobio

Recherche de foncier

Rapprochez-vous des structures suivantes :

Répertoire Départ Installation (RDI) :

www.repertoireinstallation.com

SAFER : Vous n'avez souvent que 15 jours pour candidater ! Pour chaque annonce, vous pouvez souvent candidater pour une ou plusieurs des parcelles concernées. Vous pouvez mobiliser le portage foncier Safer Région pour vous donner du temps ou solliciter d'autres partenaires comme **Terre de Liens**.

2 sites à consulter :

www.saferna.fr et www.proprietes-rurales.com

Terre de Liens propose des annonces sur objectif-terres.org et peut acquérir du foncier pour le mettre en bail aux porteur.euse.s de projet (en AB).

Des paysan.nes de la Vienne réalisent également une veille foncière.

Il y a aussi des collectivités qui cherchent à accueillir des nouvelles installé.e.s, renseignez-vous auprès d'elles.

Contacts : SAFER, Terre de Liens, ADEAR Terre Mer, Chambre d'Agriculture 86

Si vous avez déjà trouvé du foncier : contactez le réseau pour vérifier que le terrain correspond bien à votre projet (irrigation, pédologie, ...).

Contact : Vienne Agrobio

Contacts pour votre projet d'installation !

ADEAR Terre-Mer

06 66 51 35 10 - adearterremer86@gmail.com

AFIPaR

05 49 29 15 96 - bonjour@afipar.org

Champs du Partage

06 41 26 70 79 - champsdupartagepc@gmail.com

CIVAM Seuil du Poitou

06 30 07 68 36 - seuildupoitou@civam.org

CIVAM Pays Montmorillonnais et Châtelleraudais

06 79 03 84 52 - civam86.coline@gmail.com

Se former

Groupes d'échanges

Des groupes d'échanges existent dans les CIVAM, à Vienne Agrobio, à l'AFIPAR, à Cultivons la Biodiversité et à Trait Vienne (et d'autres !) pour que les agriculteurs.trices et les porteur.es de projet puissent échanger sur leurs différentes pratiques.

Contacts : AFIPAR, CIVAM, Trait Vienne, Cultivons la Biodiversité, Vienne Agrobio

Formations diplômantes

En Vienne, plusieurs organismes proposent des formations diplômantes (BPREA, BTSA...) :

- **CFPPA** Venours, Montmorillon, Thuré
- Les **MFR** de la Vienne : www.mfrpoitou.fr

Et beaucoup d'autres dans les départements voisins ou à distance !

Formations courtes

Des journées techniques : CIVAM, Cultivons la Bio-Diversité (semences), Trait Vienne (traction animale), Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique, Vienne Agrobio, et beaucoup d'autres organismes agricoles encore ! Financement possible via le **VIVEA** avant l'installation uniquement si passage de l'entretien PPP et formations préconisées.

Réseau bio : bionouvelleaquitaine.com/se-former

Réseaux **CIVAM** et **ADEAR Terre Mer** : demander à s'inscrire aux lettres d'info

Accompagnements de l'**AFIPAR** : www.afipar.org

Formations qualifiantes

Entreprendre en Agriculture Paysanne : Vous avez un projet d'installation agricole mais vous manquez d'expérience avant de vous lancer. Une formation innovante est proposée pour concrétiser votre projet d'installation. Sur une durée totale de 11 mois, elle associe un stage pratique dans une à trois fermes de votre choix, 21 journées de formations théoriques collectives et un suivi pédagogique personnalisé.

Contact : ADEAR Terre Mer

Cultivons la Bio-Diversité en Poitou-Charentes

06 59 23 93 66 - contact.cbd.pc@gmail.com

Terre de Liens Poitou-Charentes

05 45 67 79 46 - pc@terredeliens.org

Solidarité Paysans Poitou-Charentes

06-87-04-96-01 - 86@solidaritepaysans.org

Trait Vienne

06 70 28 46 70 - guyot.ca@wanadoo.fr

Vienne Agrobio

05 49 44 75 53 - vienneagrobio@orange.fr

Pratiquer

Stages en exploitation agricole

Via France travail (avec indemnisation ou non).

Devenir salarié.e agricole

Pour une seule ferme ou via les services de remplacement :

www.servicederemplacementvienne.fr

www.lagriculture-recrute.org

Espace-test agricole

Ce dispositif s'adresse aux porteurs.euse.s de projet avec un projet défini et une expérience significative en agriculture. L'objectif est de tester un projet agricole et d'acquérir de l'expérience en conditions réelles mais dans un cadre réversible, durant une période de 1 à 3 ans. L'hébergement fiscal, social et juridique de l'activité est assuré par une couveuse d'entreprise via un contrat CAPE. Il peut être effectué chez soi ou sur un lieu mis à disposition par un.e agriculteur.trice ou une collectivité. Pour se lancer en douceur, vos ressources existantes (France Travail ou RSA) sont maintenues.

Contact : Champs du Partage

Accompagnement technique individuel

Une conseillère technique peut vous accompagner sur le terrain dans la sécurisation de votre système bio et pour répondre à vos problématiques spécifiques.

Contact : Vienne Agrobio

Vous êtes installés et vous rencontrez des difficultés sur votre ferme d'ordre économique, technique, juridique ou social?

Contact : Solidarité Paysans Poitou-Charentes

Maîtrise des Pratiques

Installé.e depuis moins de 2 ans OU en espace test avec projet agricole précis OU en parrainage, ce dispositif consistera en un suivi personnalisé sur votre ferme par un.e agriculteur.trice expérimenté.e. Il s'accompagne de formations pratiques en agronomie, gestion et d'autres thématiques personnalisées si vous n'êtes pas éligible VIVEA. Le statut est celui d'exploitant.e agricole, ou sous contrat CAPE.

Contact : Vienne Agrobio

Tutorat paysan

L'objectif? Accompagner les porteur.es de projet selon les productions choisies, afin de consolider leurs données technico-économiques et de mieux connaître leur territoire d'installation.

Contact : ADEAR Terre-Mer

Avec le soutien de



Tu t'installes ?

[SUIS LE GUIDE!]



LES DISPOSITIFS DE L'INSTALLATION AGRICOLE DE NOTRE RÉSEAU DANS LA VIENNE

